



Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 20 heures 8 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux s'est réuni à l'Espace culturel Antoine de Saint Exupéry, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florian GALLANT, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Florian GALLANT, Maire de Wissous.

Messieurs Gilles GARNIER, Pierre SEGUIN, Frédéric VANNON, Mesdames Pascale TOULY, Catherine ROCHARD, Adjointes au Maire.

Mesdames Léna COCO, Stéphanie GASPARD, Monsieur Xavier NGUYEN, Mesdames Karine THIOUX, Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Monsieur Régis CHAMP, Madame Katleen ALBERTINI, Monsieur Jean-Luc TOULY, Mesdames Wendy LONCHAMPT, Jacqueline LAQUAIS, Céline SUEUR, Monsieur Philippe DE FRUYT, Madame Chantal CORENWINDER, Messieurs Olivier PERROT, Cyrille TELMAN, Madame Ligia JARDIM, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Madame Françoise FERNANDES, Adjointe au Maire a donné procuration à Monsieur Gilles GARNIER, Madame Corinne GUYOT, Adjointe au Maire a donné procuration à Madame Catherine ROCHARD, Monsieur Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Sandrine OLIVEIRA DA COSTA,

Monsieur Stéphane ROBERT, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Régis CHAMP, Monsieur François-Xavier BEORCHIA, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Xavier NGUYEN,

Madame Bernadette BARBEAU, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Chantal CORENWINDER,

Monsieur François CORRIERI, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Philippe DE FRUYT.

Arrivé en cours de séance :

Monsieur Stéphane ROBERT, Conseiller Municipal arrivé à 21h44.

Secrétaire de séance :

Madame Léna COCO, Conseillère Municipale

→ Éluë à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,

Madame Laurie DELLAVALLE

→ Éluës à l'unanimité

PREND ACTE

Délibération n°13

OBJET : Rapport annuel d'activité du délégataire People And Baby – Crèche « Les P'tites Pousses »

Vu l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Publiques,

Vu la délibération n° 11 en date du 31 mai 2012 relative au choix du délégataire pour la Délégation de Service Public de la crèche située aux Vergers de Wissous,

Vu la commission enfance et enseignement réunie le 26 septembre 2022,

Considérant le rapport annuel d'activité pour l'année 2021 de la crèche « Les P'tites Pousses ».

Considérant que le rapport a été adressé à la Ville en date du 31 mai 2022,

Monsieur Le Maire rappelle que le délégataire, conformément au contrat de Délégation de Service Public doit fournir, avant le 1^{er} juin de chaque année, un rapport annuel d'activité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité pour l'année 2021 de la crèche « Les P'tites Pousses ».

Article 2 : **AMPLIATION** de la présente délibération sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Palaiseau,
- La Société People and Baby,
- La Trésorerie Principale de Chilly-Mazarin.

Article 3 : **DIT** qu'en application des articles R 421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, les personnes qui s'estiment fondées à contester la présente décision, disposent, pour en demander l'annulation, d'un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification :

- soit par recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Wissous
- soit par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, situé 56 avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES
- soit par recours de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

L'absence d'une réponse au recours gracieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date du dépôt du recours, vaut décision implicite de rejet.

Ces délais de recours ne font pas obstacle à l'exécution de la décision.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Florian GALLANT
Maire de Wissous

Certifié exécutoire,

Transmission en Sous-Préfecture le - **3 OCT. 2022**

Affichage le ... - **3 OCT. 2022**